









Guide formulaire interactif :




1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre ordinateur :

-  Utiliser le navigateur « Firefox » () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Cliquer le bouton « Télécharger » () → Situé en haut à droite du navigateur ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :


-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ( ou )


 **Conseils pour l'envoi du formulaire** ( ou ) :

-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
-  **La liste des adresses mails ou postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [Ici](#)**

Pièces à fournir :

Délivrance licence SPL :

Copie du théorique Part-SFCL (Sujet commun et spécifique) ou Copie du théorique nationale pour les candidats qui ont effectué une formation nationale VV.
 En effet, le théorique prévue par l'arrêté du 17 août 1978 modifié relatif à l'examen pour l'obtention du brevet et de la licence de pilote de planeur réussie avant le 8 décembre 2020 par les candidats en cours de formation pour la délivrance de la licence nationale de pilote de planeur est portée au crédit du candidat pour la conformité à l'exigence d'examen théorique mentionnée au SFCL.135 SPL de l'annexe III [Partie SFCL].

Attestation de formation ATO/DTO dûment complété, signé et conforme à la Part-SFCL.130.SPL ;
 Cette attestation de formation devra préciser le type de privilège (Planeur et/ou Moto-Planeur) qui a été vu en formation.


70Formexa : Formulaire de C/R d'examens pratiques et contrôles de compétences pour les licences planeurs SPL-TMG.

OU

31Formexa : Formulaire de C/R d'examens pratiques et contrôles de compétences pour les licences planeurs SPL.

Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)


Extension de privilèges d'une licence planeur au moto-planeur (TMG) :

Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée, signée et conforme à la Part-SFCL.130(a)(2), notamment le point (iv) ;
 Cette copie devra préciser que le privilège moto-planeur (TMG) a été vu en formation.

70Formexa : Formulaire de C/R d'examens pratiques et contrôles de compétences pour les licences planeurs SPL-TMG.

Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

Extension de privilèges d'une licence SPL moto-planeur (TMG) au planeur :

Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée, signée et conforme à la Part-SFCL.130(a)(2), notamment le point (v) ;
 Cette copie devra préciser que le privilège planeur a été vu en formation.

31Formexa : Formulaire de C/R d'examens pratiques et contrôles de compétences pour les licences planeurs SPL.

Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

Extension de privilèges sur une licence SPL :

1) Extension de privilèges à une nouvelle méthode de lancement :

- Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée, signée et conforme à la Part-SFL.155 **ou** Copie du carnet de vol signé par le FI(S) isolé qui indique que la formation spécifique conforme à la Part-SFL.155 à la méthode de lancement a été suivie et complétée.
- ↪ Cette copie devra préciser la méthode de lancement pour laquelle la formation a été effectuée ;
 - ↪ Cette copie devra indiquer la mention « apte à effectuer la méthode de lancement suivante : ... ».

2) Levée de restriction « Sans emport de passager » :

Une des deux conditions suivantes :

- a) Justifier d'au moins 10 heures de vol ou 30 lancements ou décollages/atterrissages en tant que PIC sur planeurs après délivrance de la SPL (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;
+ Copie du carnet de vol du pilote où figure Nom, Prénom et signature de l'instructeur indiquant : « Apte au transport de passagers ».
- OU**
- b) Être FI(S).

3) Levée de restriction « Sans rémunération en exploitation non commerciale » :

- Justifier d'au moins 75 heures de vol ou 200 lancements ou décollages/atterrissages en tant que PIC sur planeurs, après la délivrance de la licence (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;
- Avoir au moins 18 ans révolus.

4) Levée de restriction « Vol local » :

- Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée, signée qui indique les éléments suivants :
- ↪ La formation complémentaire comportant 5 heures d'instruction au vol en campagne en double commande a été effectuée ;
 - ↪ Le vol en campagne en solo d'au moins 50 kilomètres ou un vol en campagne en double commande d'au moins 100 kilomètres a été effectué.
 - ↪ L'interrogation orale théorique portant sur les différences entre le théorique licence de pilote planeur et le théorique SPL [partie SFCL] (notamment chargement et centrage) a été effectué et réussi.

Délivrance d'une qualification additionnelle :

1) a) Vol acrobatique de base :

- Justifier d'au moins 30 heures de vol ou 120 lancements en tant que PIC sur planeurs (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;
- Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée, signée qui indique que la formation conforme à la Part-SFCL.200(b)(2)(ii) a été suivie et complétée avec la mention « apte au vol acrobatique de base sur planeur à l'exclusion du TMG ou sur TMG ou sur planeur y compris TMG » ;
- Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

1) b) Vol acrobatique avancée :

- Justifier d'au moins 30 heures de vol ou 120 lancements en tant que PIC sur planeurs (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;
- Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée, signée qui indique que la formation conforme à la Part-SFCL.200(c)(2)(ii) a été suivie et complétée avec la mention « apte au vol acrobatique avancé sur planeur à l'exclusion du TMG ou sur TMG ou sur planeur y compris TMG » ;
- Il n'y a pas de redevance pour la délivrance de cette qualification. Cet acte est considéré comme une extension de privilèges de la qualification « Vol acrobatique de base ».

2) a) Remorquage planeur sur une licence SPL avec privilège TMG :

- Justifier d'au moins 30 heures de vol en tant que PIC et 60 décollages/atterrissages sur moto-planeur (TMG), après l'obtention des privilèges de moto-planeur (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;
- Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée, signée qui indique que la formation conforme à la Part-SFCL.205(b)(2) a été suivie et complétée avec la mention « apte au remorquage planeur ».
- Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

2) b) Remorquage banderole sur une licence SPL avec privilège TMG :

- Justifier d'au moins 100 heures de vol et 200 décollages/atterrissages en tant que PIC sur moto-planeur (TMG), après l'obtention des privilèges de moto-planeur (TMG) (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;
- Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée, signée qui indique que la formation conforme à la Part-SFCL.205(c)(2) a été suivie et complétée avec la mention « apte au remorquage banderole ».
- Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

3) Vol de nuit :

- Attestation de formation ATO/DTO dûment complété et signé conforme à la Part-SFCL.210 ;
 - ↳ Cette attestation de formation devra préciser que la formation de base au vol aux instruments (pour la délivrance d'une PPL) a été effectuée : Formation théorique + 5h de vol sur moto-planeur (TMG) dont 3h en double commande ;
 - ↳ Cette attestation de formation devra préciser que la formation vol de nuit a été effectuée.
- Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

Informations sur le navigant :

1/3. Information sur le candidat :					
Nom de naissance ¹	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M		Nom d'usage (Si différent de ¹)		
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance	
Rue					
Code postal		Commune		Pays	
Téléphone	☎ :		☎ :		
Courriel					
N° licence :					
N° de licence SPL (le cas échéant)				Date de délivrance (le cas échéant)	
Attestation de l'expérience détenue (si applicable, cf. « Pièce à fournir ») :					
Nombre d'heure en tant que PIC	<input type="checkbox"/> Planeur		<input type="checkbox"/> Moto-planeur		
Nombre de lancement ou décollage/atterrissages en tant que PIC	<input type="checkbox"/> Planeur		<input type="checkbox"/> Moto-planeur		

2/3. Candidature :	
Délivrance SPL Part-SFCL :	
Je postule pour :	<input type="checkbox"/> Licence SPL planeur à l'exclusion du TMG. <input type="checkbox"/> Licence SPL TMG.
Extension de privilèges SPL Part-SFCL :	
Je postule pour :	<input type="checkbox"/> Privilège TMG sur une licence SPL planeur. <input type="checkbox"/> Privilège de planeur sur une licence TMG : <input type="checkbox"/> Délivrance suite au programme de formation conforme PART SFCL. <input type="checkbox"/> Détenion de la qualification TMG sur licence avion Part-FCL (cf. SFCL.150(c)). <input type="checkbox"/> Nouvelle méthode de lancement : <input type="checkbox"/> Aérotracté. <input type="checkbox"/> Décollage autonome. <input type="checkbox"/> Treuil. <input type="checkbox"/> Véhicule. <input type="checkbox"/> Élastique.
Levée de restriction SPL Part-SFCL :	
Je postule pour :	<input type="checkbox"/> Levée de restriction « Sans emport de passager » ; <input type="checkbox"/> Levée de restriction « Sans rémunération en exploitation non commerciale » ; <input type="checkbox"/> Levée de restriction « Vol local »
Apposition d'une qualification additionnelle SPL Part-SFCL :	
Je postule pour :	<input type="checkbox"/> Vol acrobatique de base « TMG » ; <input type="checkbox"/> Vol acrobatique avancée « TMG » ; <input type="checkbox"/> Remorquage « TMG » : <input type="checkbox"/> Planeur. <input type="checkbox"/> Banderole. <input type="checkbox"/> Vol de nuit (TMG uniquement)
Je détiens :	<input type="checkbox"/> Détenion de la qualification remorquage moto-planeur (TMG) sur licence Part-FCL (cf. SFCL.205(d)). <input type="checkbox"/> Détenion de la qualification vol de nuit moto-planeur (TMG) sur licence Part-FCL (cf. SFCL.210(d)).

3/3. Validation des données renseignées		
<p>Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.</p> <p>« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »</p>		
Fait à	Signature (électronique ou non) (Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici)	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le	1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne <u>seront pas acceptées</u> . 2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité ; 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement ;	